



La feuille de vigne

Mandature 2014/2020

La gazette cocumontaise - n°20

www.cocumont-aquitaine.fr

Mars 2015



Pour une ruralité vivante, faisons vivre nos

Le premier souci de notre République doit être de garantir, partout sur son territoire, une équité d'accès aux services publics pour chacun de ses citoyens. C'est un combat partagé par nombre d'élus, particulièrement en zone rurale où faible démographie et habitat dispersé riment avec fermeture de services.

C'est le combat que mène le Conseil municipal de Cocumont pour défendre et développer un niveau de services suffisant qui soit complémentaire de l'attractivité exercée par nos commerces, notre artisanat, nos professionnels libéraux et de santé...

La Poste fait partie de ceux-là. Nous devons nous mobiliser pour la faire vivre. Ne négligeons aucune occasion de fréquenter notre bureau, d'y faire des opérations. Chacun a pu constater la gêne occasionnée par sa fermeture temporaire suite à l'incendie qu'elle a subi cet hiver. Toute baisse de fréquentation du bureau est un prétexte saisi par la direction de La Poste pour réduire ses horaires d'ouverture, pour la transformer en agence, pour malmener ce **service public** essentiel en zone rurale.

Nous ferons vivre notre Poste en la faisant travailler ; il n'y a pas d'autre alternative. Alors, mobilisons-nous !

Le maire : Jean Luc Armand

Communes aux noms burlesques

Habiter Corps-Nuds (35), Vinsobres (26), Vatan (36), Arnac la Poste (87) et bien entendu Cocumont, on peut en prendre le parti d'en rire. Depuis 2003, l'association des communes de France aux noms burlesques et chantants organise tous les ans au cours de l'été une



grande fête dans un village ayant adhéré; c'est l'occasion de mettre en avant son slogan « Profiter de son nom pour se faire un nom ». À cette occasion les délégations d'habitants de chaque commune, parfois constituées de près de 50 personnes, se retrouvent pour cette grande fête dont le but est de faire découvrir les produits authentiques de leur terroir et leur patrimoine culturel. Bien entendu cette manifestation est avant tout un grand marché mais c'est l'occasion de se retrouver, d'échanger et tout cela dans la bonne humeur. Pendant ces deux jours on déguste, on goûte, on rit, on danse, on s'amuse et on découvre une nouvelle région. Bien entendu afin de couvrir les frais d'organisation un forfait est proposé au prix de 60 €, il permet de profiter de toutes les animations et de participer à tous les repas. Cette année, le Quiou, petit village de 350 habitants situé dans les Côtes-d'Armor au nord de Rennes et à quelques kilomètres de Saint-Malo, accueillera ces treizièmes rencontres des communes aux noms burlesques. Comme tous les ans un hébergement chez l'habitant est proposé par les organisateurs, ce

moment de partage restant un moment fort de ces rencontres. Mais cette année, compte tenu des possibilités offertes, il faudra s'inscrire très rapidement auprès de Pierre Kumurdjian au 05 53 84 48 20 qui donnera tous les renseignements utiles.

Un peu d'histoire locale (extraits de textes originaux des archives départementales)

« La circulation dans le bourg : un vieux problème »

La circulation dans le bourg de Cocumont a été et restera toujours un problème. Suite à la création des « Maisons communes » (mairies) après la révolution, les maires ont pris des décisions pour améliorer la sécurité des riverains. Ainsi naquit le 16 mai 1819 la première ordonnance de police de Jean Mouchet, maire de Cocumont, suite à une pétition faite auprès du Sous-Préfet par plusieurs habitants. Désormais, il est défendu de "faire sortir des étables tout animaux pour les faire passer dans le bourg sans leur conduite par des personnes capables et raisonnables" (texte original), et, pour les bœufs ou vaches, sans cordes, pas liés ou pas attelés. Les chevaux seront tranquillement conduits dans les rues montés ou menés par la bride ou le licol. Les bouviers passant dans le bourg avec des bœufs et charrettes seront obligés de se tenir devant (s'il est trouvé monté sur la charrette ou marchant par côté, il sera puni selon la loi de police). " Enfin les cochons seront gardés, même s'ils mangent devant la porte, mais sur la voie publique".

Cette série de mesures de sécurité ne fut pas trop respectée au cours du temps puisque le maire Pierre Laban prit un nouvel arrêté le 6 juillet 1824 reprenant les termes du précédent. S'y ajouteront des décisions concernant la propreté et les obstructions au libre passage. Les habitants devront tenir propre le devant de leur maison, sans tas de bouses et de boues ramassées, sans tas de pierres ou de bois excepté ceux qui servent de sièges sans obstruer le marché et la voie publique. De plus, il est interdit de déposer des ordures sur la place ou sous la halle sous



peine de 24h de prison et 3 francs d'amende.

A cette époque, la place accueillait le grand marché du lundi et elle était quelque peu gravillonnée.

Suite au prochain numéro

Conseil municipal : comptes rendus de séances

Séance ordinaire du jeudi 18 décembre 2014

- * VGA : compte-rendu de diverses commissions :
 - Un audit organisationnel est en cours pour un projet de mutualisation de divers services : techniques, juridiques, et notamment l'étude des permis de construire, l'Etat se désengageant à compter de 2016
 - Présentation du projet de « couveuse » pour les agriculteurs
 - Présentation de la Maison Médicale du MAS D'AGENAIS
- * Transport scolaire communal : suite à diverses entrevues, les services du Conseil Général proposent de le prendre en charge à compter du 1^{er} septembre 2015, avec accord et participation du CG de la Gironde, pour la boucle de SIGALENS.
- * Avancée des travaux de la station d'épuration : elle sera opérationnelle fin janvier mais des aménagements pour un coût supplémentaire de 30 000 € seront nécessaires (route d'accès, butte de terre, talus à consolider).
- * Vieille Eglise : les demandes de subventions sont établies pour un montant de travaux de 46 170 € ; la DRAC participerait pour 15 %, le Conseil Régional pour 25 % et le Conseil Général pour 30%.
L'autofinancement serait de 25 108 €, à valoir sur les dons (le reliquat des dons sera utilisé pour les travaux de la phase suivante). Une procédure de marché devra être lancée. D'autre part, le Maire propose de faire une demande de classement aux monuments historiques, ce qui est accepté à l'unanimité.
- * SDEE : le Conseil accepte la prise en charge de l'achat et de la maintenance des lampes de l'éclairage public et des réseaux par la SDEE, pour un montant de 3297 €.
D'autre part, les extensions de réseaux sont prises en charge par la SDEE jusqu'à 100 m. Au-delà, la Commune doit payer les frais. Il est décidé de prolonger de 20 m, d'un coût d'environ 800 €, à la charge de la Commune, ce qui permettra une extension possible de 120 m.
- * Devis pour les projets de l'année 2015 :
 - démolition du garage rue du Grapput : 75 000 €
 - achat d'un local pour les jeunes : 29 000 €
 - remplacement de la cuve fioul de la Mairie : 1 151 €
 - remplacement des portes de service de la Salle des Sports : 7 045 €
 - porte et fenêtre à l'arrière du logement de la Poste : 2 196 €
 - kits de douche pour le foot : 1 510 €
 - débroussailleuse thermique : 800 €
 - vidéo-projecteurs pour l'Ecole : 3600 € pour deux classes
- * Questions diverses :
 - présentation du projet de construction des logements Habitallys

Séance ordinaire du jeudi 5 mars 2015

- * VGA : exposé du travail du Bureau d'études « Territoires RH », sur des projets de mutualisation et de création d'un service urbanisme intercommunal, les services de l'Etat devant être supprimés.
- * Constitution des bureaux de vote pour les élections départementales des 22 et 29 mars 2015
- * STEP (station d'épuration) : pour le paiement des travaux, le Syndicat des Eaux doit effectuer un emprunt de 280 000 € et la

Commune remboursera les annuités sur 20 ans.

- * Plan communal de sauvegarde : un groupe de travail est constitué
- * Projet de la rue du Petit Verdout : une délibération doit être prise pour accepter l'enfouissement des réseaux aériens France Télécom (14 voix pour et 1 abstention)
- * SDEE : proposition d'adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services, en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.
Une délibération doit être prise (13 voix pour et 2 abstentions)
- * Aliénations de chemins ruraux : projet d'enquête publique
 - cession d'une partie du chemin rural de Gassiot à M. BANDET (15 voix pour)
 - cession d'une partie du chemin rural de Perreau à Guichot à M. CELESTIN (14 voix pour, Virginie CELESTIN ne prenant pas part au vote)
- * Finances : le Maire présente et commente les simulations des baisses des dotations de l'Etat pour les années à venir. En 2013, la dotation s'élevait à 135 000 € ; en 2014, la perte de dotation par rapport à 2013 a été de 4851 € et en 2015, elle sera de 16 814 €. En 2016, elle devrait être de 28 776 € et en 2017, de 40 739 €. Cette « contribution au redressement des finances publiques » grève le budget communal de façon conséquente.
- * Projet de résidences Habitallys : présentation et lecture de la convention tripartite de partenariat (Commune, Habitallys et VGA) pour la réalisation de 10 logements, la commune cédant le terrain de 2 043 m² pour 1 € symbolique, ce qui constitue son apport en nature à l'opération.
Un pouvoir est donné au Maire pour signer cette convention (13 voix pour, 2 voix contre).
- * Questions diverses :
 - une raquette de retournement doit être créée à Laussard pour permettre le demi-tour des pompiers et des camions, notamment le camion-poubelle
 - abribus : lors de la dernière réunion de la Commission Transports de VGA, il a été précisé qu'une aide de 50 % serait apportée pour créer la plate-forme, et une somme forfaitaire de 2 000 € allouée pour l'accessibilité

En bref :

A GOUTZ :

L'Assemblée Générale du comité des fêtes de Goutz s'est déroulée le samedi 14 mars.

L'association comprend à ce jour une trentaine de membres dont un président, Mr Christian Dal-Cin, un trésorier, Mr Théoniste Dal-Cin, une secrétaire, Mlle Tiphaine Dal-Cin, une vice-présidente Mme Sandrine Quaino, un vice-trésorier, Mr Didier Schiro et une vice-secrétaire, Mme Denise Castagnet.



Informations administratives

A l'approche des examens scolaires et des vacances d'été, il est rappelé que pour toute demande de **CARTE NATIONALE d'IDENTITE de personne mineure**, celle-ci devra se rendre au guichet de la Mairie accompagnée de la personne exerçant l'autorité parentale (son père ou sa mère) afin de compléter et de signer, en mairie, la demande d'autorisation.

Les **demandes de passeport** ne se font plus à la Mairie de COCUMONT : par contre celle-ci est en mesure de vous remettre un document sur lequel figurent les différents guichets de passeports où sont désormais reçues les demandes ainsi que la liste des pièces requises pour établir votre dossier.



Le « 39 39 numéro unique pour des renseignements administratifs. ».



En composant le **39 39** sur votre téléphone fixe, vous rentrez en contact avec une plate-forme téléphonique à travers laquelle les agents répondent à vos questions administratives pour simplifier vos démarches et réduire les coûts de fonctionnement.

Vous pourrez poser toutes vos questions (refaire votre carte grise, renouveler votre carte d'identité, votre passeport, déménager, divorcer, s'inscrire ...). Si votre question devient beaucoup plus précise et complexe, votre interlocuteur vous dirigera vers d'autres points d'accueil plus experts, comme par exemple : les impôts, droit du travail, de l'urbanisme, etc.

Informations pratiques

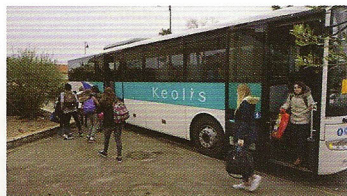
TRANSPORTS SCOLAIRES vers les collèges et lycées de MARMANDE

Suite à une étude diligentée par VGA, et un nouvel appel d'offres concernant les lignes de transports scolaires, les circuits se trouveront légèrement modifiés lors de la rentrée de septembre 2015.

L'inscription est obligatoire chaque année et doit impérativement avoir lieu avant la date butoir, sous peine de se trouver non prioritaire.

Et lors de l'inscription, précisez bien la dénomination du point d'arrêt souhaité.

D'autre part, le port du gilet jaune est obligatoire et nécessaire, même sur le trajet allant de l'arrêt de bus au domicile.



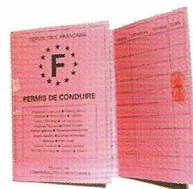
Parents, soyez vigilants !!!

PASS' bonne conduite du Conseil Général du Lot et Garonne

Mis en place par le Conseil Général de Lot et Garonne, le PASS' bonne conduite a pour objectif de sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route par des actions de formation et de prévention, et réduire le coût du permis de conduite par le versement d'un bonus de 150€.

Le PASS' bonne conduite offre gratuitement au jeune conducteur une formation de prévention d'une demi-journée, organisée par le Conseil Général, présentée sous forme d'ateliers thématiques (alcool, drogue, conduite à tenir en cas d'accident, secourisme...).

Par la suite, à l'issue d'un an de permis sans infraction au code de la route, le jeune automobiliste reçoit une somme de 150€ versée par le Conseil Général.



RANDO CHALLENGE DEPARTEMENTAL A COCUMONT

C'est quoi ?

C'est une randonnée pédestre, où l'on doit suivre un itinéraire indiqué sur la carte, tout en retrouvant sur le terrain des bornes que l'on positionnera sur la carte, et en répondant à des Questions à Choix Multiples (QCM) ; le tout dans un temps cible à calculer au départ et à atteindre le plus justement possible.

Deux formules :

- Le Rando Challenge Découverte : ouvert à tous (licenciés ou non, familles, etc.....), sur un parcours balisé, de 10 km environ, par équipes de 2 à 5 personnes.
- Le Rando Challenge Expert : réservé uniquement aux licenciés, sur un parcours non balisé, de 15 à 18 km environ, par équipes de 3 licenciés du même club.

C'est quand ?

Le samedi 13 juin 2015.

Accueil à la salle des sports: à partir de 9 h pour le RC Découverte, à partir de 7 h 30 pour le RC Expert.

(Certains riverains seront bientôt contactés pour autoriser exceptionnellement le passage des randonneurs sur leur propriété).

Renseignements au 06.08.07.36.93
ou rando.cocumont@gmail.com



NAISSANCES (hors commune):

Le Conseil Municipal félicite les heureux parents de la naissance de :

- * VELIN Maxime Léandre, né le 30 JANVIER 2015 à MARMANDE
- * VELIN Marien Jules, né le 30 JANVIER 2015 à MARMANDE

DECES et TRANSCRIPTIONS de DECES dans la COMMUNE et hors COMMUNE:

Le Conseil Municipal renouvelle ses plus sincères condoléances aux familles à la suite du départ de :

- * CONSTANS Martial Pierre Maurice, décédé le 03 décembre 2014 à Marmande,
- * COMARE Virginie Claudine Joëlle épouse BILLOIR, décédée le 20 février 2015 à Cocumont,
- * BELDJORD Liliane Jeanine épouse MUHLETHALER, décédée le 09 mars 2015 à Cocumont,
- * LAMARCHE Michel, décédé le 14 mars 2015 à Agen

Avril :

- Dimanche 5 et lundi 6 :** Tournois de basket
- Vendredi 10 :** Collecte de sang
- Samedi 18 :** Match de basket

Mai :

- Dimanche 10 :** Exposition d'œuvres d'artistes locaux (Cultur'ailles)
- Jedi 14 :** Repas (Aînés ruraux)
- Jedi 28 :** Théâtre (Coopérative scolaire)
- Samedi 30 :** Théâtre (Dental Garonne/Sénégal)

Juin :

- Dimanche 7 :** Repas (Ablette meilhanaise et Goujon cocumontais)
- Samedi 13 :** Rando Challenge Départemental (Ça marche à Cocumont)
- Dimanche 14 :** Kermesse de l'école
- Vendredi 19 :** Fête de la musique (C. Parents d'Élèves) et Marché festif (Lo Panpalhet Gascon)
- Dimanche 21 :** Vide grenier (Rencontres et loisirs)
- Dimanche 28 :** Loto (Aînés ruraux)

Juillet :

- Vendredi 3 :** Collecte de sang
- Mercredi 8 :** Chorale « Tous en scène » (Église du bourg)
- Samedi 11 et dimanche 12 :** Rencontres Burlesques à Le Quiou (Côtes d'Armor)
- Mardi 14 :** Escargolade
- Samedi 25 et dimanche 26 :** Festivino

Août :

- Du 7 au 11 :** Séjour en Alsace (Jumelage)
- Mercredi 12 :** Théâtre (Cocumont Vélo Passion)
- Week End du 23 :** Fête de Goutz
- Vendredi 28 :** Collecte de sang
- Week End du 30 :** Fête de Cocumont

Des artisans sur notre commune



La SARL La Forge Des Pins est installée au lieu dit « Marc » depuis 2009. Son activité consiste à entretenir les sabots des chevaux, poneys et ânes :

Parage, ferrage et autres soins tels que abcès, seimes, bleimes et boiteries diverses. Le gérant Philippe Audoin est aidé de 2

apprentis en 2ème et 3ème année de formation de maréchalerie.

Ils s'occupent gracieusement des pieds de Pinocchio, l'âne communal.

Avec ses 35 ans d'expérience Mr Bernard THIVOLLARD a installé son entreprise à « Marrens » depuis deux ans. Les activités essentielles de cette entreprise sont la peinture - la pose de papier peint, de parquet - la vitrification de parquet - le traitement et la peinture de façade - la plâtrerie.



Directeur de la publication : J-L Armand ;
Rédacteurs : Mmes Castagnet, Lafitte, De Luca ;
MM Constans, Dupont, Kumurdjian, Tourenne ;
Photos : Lataste ; Kumurdjian ; Tourenne
La feuille de vigne (journal municipal de Cocumont), éditée à 1000 exemplaires, diffusée à titre gratuit à tous les foyers.

Retrouvez-nous sur le WEB
<http://www.cocumont-aquitaine.fr> ;
Contact : communedecocumont@wanadoo.fr
Mairie, place des vigneron, 47250 Cocumont. 05 53 94 51 34
ISSN : 2264-8771 - Imprimé par Yesprint.fr

Les huîtres du Banc d'Arguin.

REVIENNENT...

Vente d'huîtres :

Place de la mairie, tous les matins des derniers samedis de chaque mois : Samedi 28 mars, samedi 25 avril, samedi 30 mai.

